

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DELIBERATIONS**  
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril,

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe ARDHUIN.

N°26.02.14

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Syndical : 21 avril 2026

Présents	10
Pouvoirs	2
Absents / Excusés	0

**MEMBRES PRESENTS** Philippe ARDHUIN, Amapola VENTRON, Mathieu PIETRI, Jean-Michel CASTAGNETTI, alexandra CHELU, Corinne LE MEUT, Roger-louis TROTIER, Pierre CAVATORTO, Dominique VALOIS, et Christian TANTI.

**MEMBRES POUVOIR** : Stephan PIERRACCINI donne pouvoir à Mathieu PIETRI, Julien SIMIONE donne pouvoir à Corinne LEMEUT.

**OBJET :**  
**VOTE DU**  
**BUDGET PRIMITIF -**  
**EXERCICE 2026**

**Vu** la délibération n°26.01.10 du 20 avril 2026, présentant le Rapport d'Orientation Budgétaire- Exercice 2026 ;

**Vu** la note brève et synthétique annexée à la présente délibération;

Le Président soumet à l'approbation du syndicat le Budget Primitif de l'exercice 2026 annexé à la présente délibération ;

Le Budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 368 224.21 € ;

La répartition des recettes et des dépenses entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement se présente comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 770 775.73 €
Dont intérêts des emprunts	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	597 448.48 €
Dont remboursements d'emprunts	
<b>TOTAL EN DEPENSES</b>	<b>2 368 224.21 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 770 775.73 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	597 448.48 €
<b>TOTAL EN RECETTES</b>	<b>2 368 224.21 €</b>

**LE COMITÉ SYNDICAL,**  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- **Adopte** le Budget Primitif de l'exercice 2026 du Syndicat Intercommunal.

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre, tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le  
Président, Compte-tenu de la  
réception en  
Sous-Préfecture  
le ..... et de la  
publication le .....

  
Philippe ARDHUIN,  
Président



Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 013-241300425-20260427-26\_02\_14-DE





## Table des matières

I.	Quelques notions pour mieux comprendre le Budget Primitif .....	3
II.	Budget primitif du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat .....	4
A.	Vue d'ensemble : .....	4
B.	Focus sur quelques chiffres : l'essentiel.....	5
1.	Les recettes de fonctionnement : .....	5
2.	Les dépenses de fonctionnement : .....	5
3.	Les recettes d'investissement : .....	6
4.	Les dépenses d'investissement : .....	7
C.	La Dette .....	7
D.	Les Subventions versées .....	7

## I. Quelques notions pour mieux comprendre le Budget Primitif

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter, *in fine*, en plusieurs documents. En effet, le **budget primitif** est tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Le SIGV vote son budget par chapitre. En cours d'année, des **budgets supplémentaires ou rectificatifs** peuvent être nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. De plus, des **budgets annexes** retracent les recettes et les dépenses de services particuliers.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

### La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du syndicat (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que le syndicat peut percevoir, des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que le SIGV a pu effectuer.

### La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement du SIGV (travaux en cours (installations de caméras), achat matériel informatique, achat de licences ....) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

**Les opérations réelles** : se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

**Les opérations d'ordre** : exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

## II. Budget primitif 2026 du SIGV

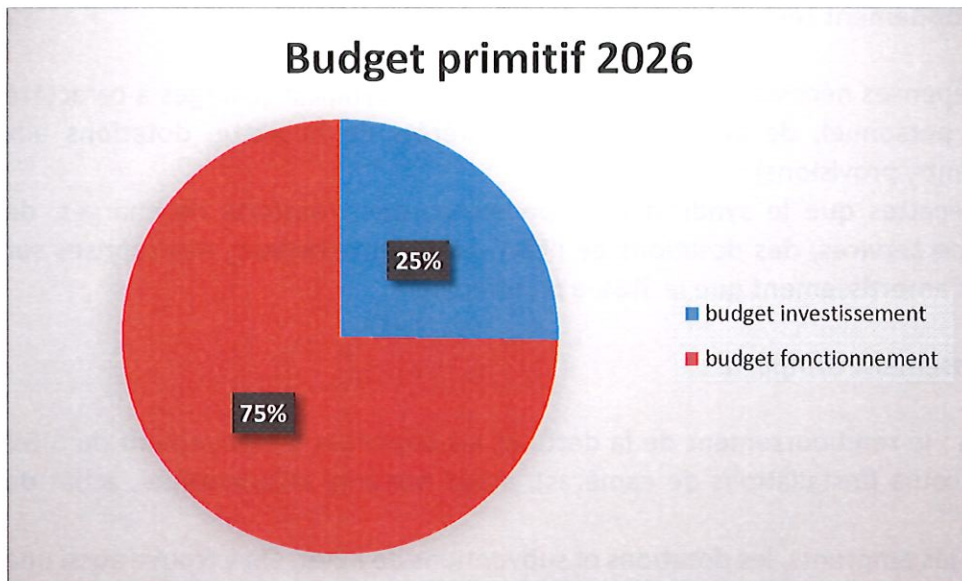
### A. Vue d'ensemble

Le projet de Budget Primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement.....1 770 775.73 €
- Section d'investissement..... 597 448.48 €

Soit un budget prévisionnel total de 2 368 224.21 €.

Le budget primitif est voté avec la reprise des résultats de l'exercice antérieur.



## B. Focus sur quelques chiffres : l'essentiel

### 1. Les recettes de fonctionnement : 1 770 775.73 €

Le Chapitre 013 « Atténuations de charges » s'élève à 22 528.00 €

Le Chapitre 70 « Produits des services du domaine » s'élève à : 28 800 €

Le Chapitre 74 « Dotations et participations » s'élève à : 1 364 286.00 €

Ce montant regroupe :

- La Dotation des communes 1 353 219.00 €
- Subvention d'Etat 11 067.00 €

R 002 « L'excédent de fonctionnement reporté N-1 » s'élève à : 355 161.73 €

### 2. Les dépenses de fonctionnement : 1 770 775.73 €

Le Chapitre 011 « Charges à caractères Général » s'élève à : 429 472.14 €

Ce montant regroupe :

- Achats de prestations de services, matières et fournitures : 41 000.00 €
- Achats services extérieurs, entretiens, réparations et autres : 326 822.14 €
- Autres services extérieurs 60 650.00 €
- Impôts, taxes et versements assimilés 1 000.00 €

Le Chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilées » s'élève à : 881 688.43 €

Ce montant regroupe essentiellement la rémunération du personnel.

Le Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » s'élève à : 52 800 €

Ce montant regroupe :

- Les subventions de fonctionnement versées : 21 800.00 €
- Renouvellement de licences : 19 500.00 €
- indemnités et cotisations élus : 11 500.00 €

**Le Chapitre 66 « Charges financières » s'élève à : 36 884.37 €**

*Ce montant correspond aux intérêts relatifs à nos emprunts en cours pour l'exercice 2026.*

**Le Chapitre 023 « Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » s'élève à : 40 000.00 €**

*Ce montant permet d'apporter des capacités d'autofinancement en section d'investissement.*

**Le Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » s'élève à 329 930.79 €**

### **3. Les recettes d'investissement : 597 448.48 €**

**Le Chapitre 13 « Subventions d'investissement » s'élève à : 52 058.36 €**

*Ce montant regroupe :*

- *Les subventions du département pour le financement des projets d'investissement s'élèvent à 40 455.86 €*
- *les subventions de l'Etat pour le financement des projets d'investissement s'élèvent à 11 602.50 €*

**Le Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » s'élève à : 21 000.00 €**

*Ce montant correspond :*

*- au Fonds de compensation de la TVA 21 000.00 €*

**Le Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » s'élève à 40 000.00 €**

**Le Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » s'élève à 329 930.79 €**

*Ce montant représente des recettes d'ordre relatives aux dotations d'amortissement, immobilisations en cours...*

**Le Chapitre 041 « Opérations d'ordre- opérations patrimoniales » s'élève à 110 795.56 €**

**R001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » s'élève à 43 663.77 €**

**4. Les dépenses d'investissement : 597 428.48 €**  
**(Avec la prise en compte des restes à réaliser : 28 329.90 €)**

**Le Chapitre 041 « Opérations d'ordre- opérations patrimoniales » s'élève à 110 795.56 €**

**Le Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » s'élève à : 114 819.45 €**

*Ce montant correspond au capital à rembourser des emprunts en cours pour l'exercice 2026.*

**Le Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » s'élève à : 110 000.00 €**

*Ce montant regroupe les frais d'études, de recherche, de développement lié à nos projets d'investissement et des concessions et droits similaires.*

**Le Chapitre 204 « subventions d'équipements versées » s'élève à : 62 229.90 €**

*Ce montant correspond à des frais de remboursement de frais réalisés par la ville de Bouc Bel Air pour le compte du SIGV (pour les études VRD en lien avec la viabilisation du terrain pour le nouveau collège g Brassens)*

**Le Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » s'élève à 171 273.67 €**

*Ce montant regroupe les acquisitions immobilières, les installations générales, agencements, aménagements constructions, réseaux câblés, matériel de transport, matériel de bureau et informatique.... (Cameras de vidéo protection, licences, matériel informatique pour le data center)*

## C. La Dette :

- Le capital restant dû au 01/01/2026 est de 1 186 767.21 €
- Les annuités à payer au cours de l'exercice sont de 114 819.45 € (capital) + 33 698.34 € (intérêts) = 148 517.79 €

## D. Les Subventions versées :

En 2026, le SIGV a prévu le versement de **21 800 €** de subvention de fonctionnement aux associations et collèges afin d'assurer un accompagnement des jeunes aux seins des communes de Bouc Bel Air, Simiane-Collongue et Cabriès.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 013-241300425-20260427-26\_02\_14-DE

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV  
Utilisateur : CAUHAPE Florence

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	26_02_14
Objet :	Budget primitif 2026 du SIGV
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	013-241300425-20260427-26_02_14-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 013-241300425-20260427-26_02_14-DE-1-1_0.xml	text/xml	847 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 26.02.14 delib Budget 2026 du Syndicat.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20260427-26_02_14-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2.4 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 avril 2026 à 16h03min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 avril 2026 à 16h10min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 avril 2026 à 16h12min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 avril 2026 à 16h12min39s	Reçu par le MI le 2026-04-28